CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°66

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Adapter ses déplacements à un environnement et des contraintes variés **Activités aquatiques**

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.

Description de la situation :

Votre classe de CE1 a déjà participé, lors de sa scolarité, à un module d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager.

Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux ne sait pas « se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis ». Ainsi les élèves ne valident pas le palier 1 du savoir nager.

Question posée au candidat :

Vous proposerez une situation évolutive afin que les élèves soient capables de valider cette compétence du savoir nager.

Justifiez vos choix.